

# **AVIS d'ENQUÊTE PUBLIQUE**

## **DECLARATION DE PROJET POUR MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CARENTOIR AFFERENTE A LA CREATION D'UN NOUVEAU CIMETIERE COMMUNAL**

*Vu la délibération du Conseil municipal de CARENTOIR en date du 30 mars 2016 portant déclaration de projet valant mise en compatibilité avec le plan local d'urbanisme pour la réalisation d'un nouveau cimetière communal et le lancement de l'enquête publique y afférent ;*

### **Article 1 :**

**Par arrêté municipal du 11 janvier 2021, l'ouverture d'une ENQUÊTE PUBLIQUE a été prescrite concernant un projet de déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLU de la Commune de Carentoir du mardi 02 février 2021 à 9h30 au mardi 16 février 2021 à 17h30.**

### **Article 2 :**

**Le dossier d'enquête publique comprend :**

- La délibération prescrivant la déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLU et le lancement de l'enquête publique y afférent ;
- L'arrêté de lancement de l'enquête publique avec mention de la désignation du Commissaire enquêteur ;
- L'avis d'enquête publique ;
- Les avis de publication de l'enquête publique ;
- La décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de Bretagne après examen du dossier au cas par cas ;
- Les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) ;
- Le Compte-rendu de l'examen conjoint des Personnes Publiques Associées (PPA) ;
- La décision du Tribunal Administratif portant désignation du Commissaire enquêteur ;
- Le dossier de déclaration de projet comprenant le dossier d'examen au cas par cas, le rapport administratif, le zonage et les servitudes ;
- Le registre d'enquête publique.

**Article 3 - Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie pendant 15 jours consécutifs du mardi 02 février 2021 au mardi 16 février 2021, aux horaires d'ouverture suivants :**

*En mairie de Carentoir :*

- **les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,**
- **les mardis de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.**

**Article 4** – Madame Camille HANROT-LORE, Commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de Carentoir:

- **le mardi 02 février 2021, de 9h30 à 12h30**
- **le mardi 16 février 2021, de 14h30 à 17h30**

Outre les observations pouvant être consignées sur le registre d'enquête en mairie de Carentoir (aux horaires d'ouverture de la mairie et à tout moment sur la période indiquée à l'article 3), des courriels ([carentoirenquetepubliquecim@gmail.com](mailto:carentoirenquetepubliquecim@gmail.com)) et des courriers (adresse postale de la mairie ou dépôt en mairie) peuvent être adressés à madame le Commissaire Enquêteur de CARENTOIR, jusqu'au mardi 16 février 2021 à 17h30, date et horaire de clôture de l'enquête publique.

Cet arrêté est affiché en mairie. Les avis d'enquête sont affichés sur les lieux concernés avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée.

*Fait à Carentoir, le 11 janvier 2021*  
**Le Maire, Claude JOUEN**